

**COMMUNE DE RUMONT
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 12 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi douze mars à 20 h 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le cinq mars 2015, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick Prud'Homme, Maire.

Nombre de Conseillers : 11	En exercice : 11	
Présents : 11	Votants : 11	Pouvoirs : 0

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
FEUILLAS Magali, TRAVERS Marie-José, BERTRAND Jean-Martial, VIVIANThierry, GLOUX Christophe, PRUD'HOMME Patrick, SILVEIRA Domingo, DROUET Daniel, BOURMEAU Pascal, TRAVERS-MOUSSINET Michel, REZGALLAH Mehdi.

Absents : /

Désignation du secrétaire de séance : Mme FEUILLAS Magali est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 8 janvier 2015 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Patrick PRUD'HOMME, demande au conseil municipal d'inclure une délibération concernant la redevance d'occupation du domaine public du SDESM.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2015 - 06 Vote du Compte de Gestion 2014.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte de gestion 2014, dressé par le comptable Monsieur Michaël DEMONT, visé et certifié par l'ordonnateur Monsieur Patrick Prud'Homme, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 qui est identique au compte administratif de Monsieur le Maire.

2015 - 07 Vote du Compte Administratif 2014.

Sous la présidence de Monsieur Patrick PRUD'HOMME, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses	103 925.43 €
Total des recettes.....	133 787.79 €
Excédent de l'exercice	+ 29 862.36 €
Excédent reporté du C.A. 2013	+ 118 787.92 €
Soit, un résultat cumulé en fonctionnement de	+ 148 650.28 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses	202 990.49 €
Total des recettes	3 750.64 €
Déficit de l'exercice	- 199 239.85 €
Excédent reporté du C.A. 2013.....	+ 137 736.12 €
Soit, un résultat cumulé en investissement de.....	- 61 503.73 €

Hors de la présence de Monsieur Patrick Prud'Homme, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

2015 – 08 Bureaux de vote des élections départementales.
--

Le Conseil Municipal prépare les bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015. Un tableau est remis à chacun.

22 mars 2015

8h00 – 12h00	12h00 – 15h00	15h00 – 18h00
M PRUD'HOMME	M GLOUX	M REZGALLAH
Mme TRAVERS	M DROUET	M SILVEIRA
M VIVIAN	M BERTRAND	Mme FEUILLAS

29 mars 2015

8h00 – 12h00	12h00-15h00	15h00-18h00
M PRUD'HOMME	M TRAVERS-MOUSSINET	M BERTRAND
M DROUET	M GLOUX	M REZGALLAH
Mme FEUILLAS	M VIVIAN	M SILVEIRA

Chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins 2 accesseurs et d'un secrétaire.

2015 - 09 Indemnités de Frais de déplacements et de frais de panier.
--

Monsieur Patrick PRUD'HOMME informe le conseil municipal que les employés communaux seront amenés à faire des stages à l'extérieur.

Il propose que la commune leur rembourse les frais kilométriques et les frais de repas en fonction des tarifs en vigueur soit :

Grille réglementaire des indemnités de déplacements et de repas en vigueur (arrêté du 3 juillet 2006)

<i>Catégorie du véhicule</i>	<i>Jusqu'à 2 000 km</i>	<i>de 2001 à 10 000 km</i>	<i>au-delà de 10 000 km</i>
5 cv et moins	0,25 €/km	0,31 €/km	0,18 €/km
6 à 7 cv	0,32 €/km	0,39 €/km	0,23 €/km
8 cv et plus	0,35 €/km	0,43 €/km	0,25 €/km

Indemnité de repas : 15,25 €, pour tout repas pris entre 11 h et 14 h ou entre 18 h et 21 h.

Le remboursement forfaitaire des frais avancés se fait sur présentation d'un état de frais complets des justificatifs de déplacements, séjour (repas et hébergement) et de l'ordre de mission.

2015 – 10 Candidature au comité de gestion de la « tête des trains » (EVS).

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de l'EVS dans laquelle est demandé si des conseillers sont éventuellement candidat pour faire parti du comité de gestion de la « tête des trains » . Après discussions aucun membre du conseil municipal ne souhaite intégrer ce comité .

2015 – 11 Réfection de la toiture de l'Église Saint-Denis , demandes de subventions au titre de la réserve parlementaire auprès de Madame Valérie LACROUTE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subventions doivent être actualisées.

Le devis réalisé par l'Atelier d'Architecture CALLEWAERT Patrick, relatif à la réfection de la charpente et de la couverture du chœur, travaux divers de l'Église Saint Denis s'élève à 57000.00 € HT.

Une demande de subvention sera déposée d'ici fin mars 2015.

Monsieur le Maire précise que le montant maximum de l'aide au titre de la réserve parlementaire est de 20 000 €.

Il convient de finaliser le plan de financement qui pourrait être le suivant :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT à la charge de la commune
Réfection de la toiture de l'Église	
Atelier d'Architecture CALLEWAERT	57 000.00
Estimation des travaux	
Honoraires architecte 11 %	6 270.00
TOTAL	63 270.00
FINANCEMENT	
Réserve parlementaire	19 266.00
Conseil Régional Ile-de-France Aménagement Développement Rural	17 100.00
Conseil Général de Seine-et-Marne Restauration du patrimoine non protégé, inscrit ou classé	11 400.00
Direction Régionale des affaires Culturelles d'île de France	2 850.00
Autofinancement	12 654.00
TOTAL	63 270.00

Les différentes aides obtenues représenteraient 80 % des dépenses engagées.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement
- Approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Madame le Députée
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier
- Prend acte de l'inscription de ce projet au BP 2015.

2015 – 12	Réfection de la toiture de l'Église Saint-Denis , demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.
------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subventions doivent être actualisées

Le devis réalisé par l'Atelier d'Architecture CALLEWAERT Patrick, relatif à la réfection de la charpente et de la couverture du chœur, travaux divers de l'Église Saint Denis s'élève à 57000.00€ HT.

Une demande de subvention sera déposée d'ici fin mars 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional d'Ile de France propose un dispositif intitulé « Aménagement Développement Rural », le montant de subvention s'élève au maximum à 30 % d'un montant de travaux plafonnés à 305 000 €.

Il convient de finaliser le plan de financement qui pourrait être le suivant :

Les différentes aides obtenues représenteraient 80 % des dépenses engagées.

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT à la charge de la commune
Réfection de la toiture de l'Église	
Atelier d'Architecture CALLEWAERT Estimation des travaux	57 000.00
Honoraires architecte 11 %	6 270.00
TOTAL	63 270.00
FINANCEMENT	
Réserve parlementaire	19 266.00
Conseil Régional Ile-de-France Aménagement Développement Rural	17 100.00
Conseil Général de Seine-et-Marne Restauration du patrimoine non protégé, inscrit ou classé	11 400.00
Direction Régionale des affaires Culturelles d'ile de France	2 850.00
Autofinancement	12 654.00
TOTAL	63 270.00

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement
- Approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Madame le Députée
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier
- Prend acte de l'inscription de ce projet au BP 2015.

2015 – 13	Réfection de la toiture de l'Église Saint-Denis , demandes de subventions auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne.
------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subventions doivent être actualisées

Le devis réalisé par l'Atelier d'Architecture CALLEWAERT Patrick, relatif à la réfection de la charpente et de la couverture du chœur, travaux divers de l'Église Saint Denis s'élève à 57000.00€ HT.

Une demande de subvention sera déposée d'ici fin mars 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général de Seine-et-Marne propose un dispositif intitulé « Restauration du patrimoine non protégé, inscrit ou classé», le montant de subvention s'élève au maximum à 30 % avec un plafond de subvention de 61 000 €.

Il convient de finaliser le plan de financement qui pourrait être le suivant :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT à la charge de la commune
Réfection de la toiture de l'Église	
Atelier d'Architecture CALLEWAERT	57 000.00
Estimation des travaux	
Honoraires architecte 11 %	6 270.00
TOTAL	63 270.00
FINANCEMENT	
Réserve parlementaire	19 266.00
Conseil Régional Ile-de-France	17 100.00
Aménagement Développement Rural	
Conseil Général de Seine-et-Marne	11 400.00
Restauration du patrimoine non protégé, inscrit ou classé	
Direction Régionale des affaires Culturelles d'ile de France	2 850.00
Autofinancement	12 654.00
TOTAL	63 270.00

Les différentes aides obtenues représenteraient 80 % des dépenses engagées.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement
- Approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Madame le Députée
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier
- Prend acte de l'inscription de ce projet au BP 2015.

2015 – 14	Réfection de la toiture de l'Église Saint-Denis , demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.
------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subventions doivent être actualisées

Le devis réalisé par l'Atelier d'Architecture CALLEWAERT Patrick, relatif à la réfection de la charpente et de la couverture du chœur, travaux divers de l'Église Saint Denis s'élève à 57000.00€ HT.

Une demande de subvention sera déposée d'ici fin mars 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Régionale des affaires culturelles d'Iles de France (DRAC) peut octroyer un financement qui peut aller de 5 % à 15%.

Il convient de finaliser le plan de financement qui pourrait être le suivant :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT à la charge de la commune
Réfection de la toiture de l'Église	
Atelier d'Architecture CALLEWAERT	57 000.00
Estimation des travaux	
Honoraires architecte 11 %	6 270.00
TOTAL	63 270.00
FINANCEMENT	
Réserve parlementaire	19 266.00
Conseil Régional Ile-de-France	17 100.00
Aménagement Développement Rural	
Conseil Général de Seine-et-Marne	11 400.00
Restauration du patrimoine non protégé, inscrit ou classé	
Direction Régionale des affaires Culturelles d'ile de France	2 850.00
Autofinancement	12 654.00
TOTAL	63 270.00

Les différentes aides obtenues représenteraient 80 % des dépenses engagées.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement
- Approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Madame le Députée
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier
- Prend acte de l'inscription de ce projet au BP 2015.

2015 – 15 Redevance d'occupation du domaine public du SDESM
--

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.2333-15 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF

Considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales ;

Informations et questions diverses.
--

-Stationnement

La commission voirie se réunira prochainement pour un tour du village afin d'étudier les aménagements à faire concernant la sécurité et le stationnement.

-Raticide

Le conseil municipal souhaite prochainement mettre à disposition gratuitement aux habitants le désirant une boîte de raticide.

-Communauté de communes « les Terres du Gâtinais »

Monsieur Prud'homme informe le conseil que lors de la dernière réunion, le budget a été voté et que les 4 taxes restent inchangées cette année.

Monsieur Drouet, précise que les travaux concernant la mise en place de la fibre optique débuteront en 2017 pour une durée de travaux de 5 ans.

Une prochaine réunion des maires aura lieu le 18 mars prochain afin d'évoquer le devenir de la communauté de communes actuel, pour 2017.

-SIIS du Plateau

Madame Feuillas précise que la dernière réunion du 09 mars dernier a eu pour but le vote du budget.

En ce qui concerne 2015, le Comité syndical devra réfléchir au projet d'agrandissement de la cantine et un nouveau marché sera fait pour un changement de prestataire cantine.

La séance est levée à 21h50

A Rumont, le 19 mars 2015

Le Maire

Les conseillers

Secrétaire